

NÉGOCIATION SALARIALE : PAS DE LAISSÉS POUR COMPTE CETTE ANNEE !

1

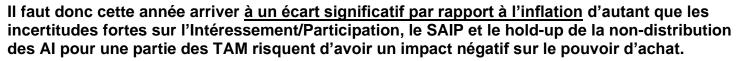
20 janvier 2025

Comme chaque année, des rounds de négociation vont être engagés avec la Direction.

Le pouvoir d'achat est la préoccupation majeure des salariés. L'attente est forte sur les salaires.

Après trois années où les niveaux d'augmentation ont tout juste compensé l'inflation malgré des résultats exceptionnels, les

salariés ont **TOUS** besoin de bénéficier d'une meilleure répartition des richesses, en priorisant le salaire de base comme "bouclier anti-inflation" et comme moyen de récompense et valorisation.



SAIP ET INTERESSEMENT EN DANGER : Malgré des alertes et un courrier de la CFE-CGC concernant l'impact de la révision des objectifs financiers 2024 sur l'intéressement et le SAIP, la direction n'a pour l'instant pas pris de mesures claires garantissant le partage de la valeur.

REPORT ET SUPPRESSION DES AUGMENTATIONS EN 2024: Le plan de distribution des AI planifié par les managers a été modifié à la demande de la Direction en septembre en raison de la sous-évaluation de l'enveloppe de l'ancienneté.

Les salariés n'y sont pour rien et ne doivent pas subir les conséquences d'une politique conflictuelle et de court terme qui a induit une baisse de notre performance économique dans la précédente gouvernance.

STELLANTIS doit récompenser et retenir les salariés qui feront l'avenir de l'entreprise.

La CFE-CGC a des attentes claires pour les NAO 2025.

Elle revendique en priorité **une augmentation du salaire de base 3,3** % au regard de l'augmentation du coût de la vie, du surinvestissement de l'ensemble des salariés et des risques de baisse de la rémunération globale.

Un calendrier de distribution des augmentations au premier semestre avec une augmentation générale pour tous dès janvier 2025.

Une enveloppe supplémentaire pour les techniciens oubliés en 2024.

La mise en place d'un forfait mobilité durable encourageant l'utilisation de modes de transport alternatifs et durables pour les trajets domicile-travail.

Des compensations financières complémentaires pour les salariés télétravaillant.

La mise en place d'une Prime de Partage de la Valeur pour tous les salariés.

Enfin, la CFE-CGC demande une reconnaissance accrue pour les Cadres, toujours exclus des augmentations générales, avec une valorisation des primes variables et une meilleure transparence des pesées de poste.

La CFE-CGC est à votre service et vous accompagne dans toutes les situations. Vous avez apprécié l'année dernière nos partages d'information « en boucle courte » sur les négociations. Voici le lien vers l'espace documentaire qui vous permettra de suivre la négociation au fil de l'eau. https://lc.cx/ vINGQ



